

05/05/2008

"Faire respecter la loi, c'est tout", dit le groupe MR

Françoise Keyzers l'affirme: "Je n'ai pas mené d'enquête... mais je me pose des questions! Selon moi, plusieurs éléments démontrent que Mélanie Collinge n'a pas sa résidence principale à Hody, chez sa mère et son beau-père".

Voici les éléments qui mettent la conseillère MR en alerte et qui, toujours selon elle, "laissent de fortes présomptions indiquant que Mme Collinge n'aurait plus sa résidence principale à Anthisnes":

>1. En 2005, elle part pour Clavier. "Mme Collinge a été élue en 2000 comme conseillère, explique Françoise Keyzers. En 2005, elle a démissionné car elle est partie vivre à Clavier."
>2. Sa voiture n'est plus garée devant la maison de Hody. "En



Françoise Keyzers.

2006, Mme Collinge est candidate au scrutin communal. Sa voiture est stationnée très régulièrement devant la maison de sa maman à Hody. Depuis qu'elle a été réélue, sa voiture n'est plus garée devant ladite maison or, j'y passe tous les jours pour me rendre au boulot", affirme la conseillère MR.
>3. Numéro de téléphone de Clavier dans le bottin 2008. "Sur le site internet de la commune, l'adresse de Mme Collinge qui est mentionnée est celle de Hody. Or, dans l'annuaire téléphonique 2008, le numéro de téléphone qui est

répertorié au nom de l'époux de Mme Collinge, est celui de la maison de Clavier...".
Que recherche exactement l'élue MR en agissant de la sorte? "Il y a des lois et il faut les respecter, dit-elle. Le pouvoir communal est celui qui est le plus proche du citoyen et donc, un élu doit gérer sa commune en y vivant."
Aux yeux de Françoise Keyzers, il reste au Ministre Courard de mener son enquête et de déterminer si "Mme Collinge est toujours en mesure de siéger au conseil communal".